

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1445

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

754 002 640 RCS Saint-Malo.

CIF@C PRO.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 3800.00 EUR.

Adresse : Rue du Cabaret des Oiseaux, Zac des Landes Fleuries, 22100 Quévert.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : La société absorbante est : -La société FORMATION BOUQUINET, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 €, Siège social : 50 Ter, rue du Manoir de Servigné – 35000 Rennes Immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 794.462.861. Les sociétés absorbées sont : -La société ACTION FORMATION OUEST, Société par actions simplifiée au capital de 33.330 €, Siège social : 7, rue Paul Richet – 22120 Pommeret Immatriculée au RCS de Saint-Brieuc sous le numéro 538.593.237 ; -La société CIFAC PRO, Société par actions simplifiée au capital de 3.800 €, Siège social : Rue du Cabaret des Oiseaux – ZAC des Landes Fleuries – 22100 Quévert Immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 754.002.640. 1.Ces sociétés ont signé un projet de traité de fusion le 14 novembre 2025, aux termes duquel les sociétés ACTION FORMATION OUEST et CIFAC PRO doivent transmettre l'universalité de leur patrimoine à la société FORMATION BOUQUINET. 2.Le projet de fusion implique des sociétés sous contrôle commun, la société NEW GO ! (983.487.877 RCS Nancy) contrôlant chacune des sociétés absorbées et la société absorbante. Conformément au règlement n°2017-01 de l'Autorité des normes comptables, modifiant le titre VII du PCG relatif à la comptabilisation et l'évaluation des opérations de fusion et opérations assimilées, l'évaluation des actifs et des passifs apportés est faite à leur valeur nette comptable telle que celle-ci ressort des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 des sociétés ACTION FORMATION OUEST et CIFAC PRO. Il en résulte un actif d'un montant de 300.321,67 €, et un passif d'un montant de 222.878,42 €, soit un actif net à transmettre d'un montant de 77.443,25 € pour la société ACTION FORMATION OUEST et un actif d'un montant de 1.041.967,61 €, et un passif d'un montant de 571.264,34 €, soit un actif net à transmettre d'un montant de 470.703,27 € pour la société CIFAC PRO. 3. L'opération, constituant une fusion dite « simplifiée » ne donnera lieu à aucune augmentation de capital de la société absorbante, à aucun rapport d'échange des droits sociaux ni à aucune prime de fusion. 4.En conséquence, la contrepartie des apports sera inscrite au compte report à nouveau de la société FORMATION BOUQUINET, absorbante. La valeur brute des titres de chaque société absorbée sera ajoutée à la valeur brute des titres de la société absorbante dans les comptes de la société NEW GO !. Il est précisé que la valeur des titres de chaque société absorbée sera répartie linéairement sur la valeur unitaire des titres de la société absorbante. 5.Conformément à l'article L.236-6 du code de commerce, ce projet de traité de fusion a été

déposé au RCS de Rennes au nom de la société FORMATION BOUQUINET le 19 novembre 2025, au RCS de Saint-Brieuc au nom de la société ACTION FORMATION OUEST le 18 novembre 2025 et au RCS de Saint-Malo au nom de la société CIFAC PRO le 18 novembre 2025..

